

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique****Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique  
et technologique sur les travaux de sa trente-sixième session,  
tenue à Bonn du 14 au 25 mai 2012**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1–2	4
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) .....	3–9	4
A. Adoption de l'ordre du jour .....	3–5	4
B. Organisation des travaux de la session .....	6	6
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	7–8	6
D. Élection au Bureau de membres de remplacement.....	9	6
III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Point 3 de l'ordre du jour) .....	10–15	6
IV. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (Point 4 de l'ordre du jour) .....	16–26	7
V. Mise au point et transfert de technologies et rapport du Comité exécutif de la technologie (Point 5 de l'ordre du jour) .....	27–35	9
VI. Recherche et observation systématique (Point 6 de l'ordre du jour) .....	36–39	10
VII. Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 7 de l'ordre du jour) .....	40–46	11
VIII. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour) .....	47–50	12

IX.	Questions relatives à l'agriculture (Point 9 de l'ordre du jour) .....	51–53	12
X.	Questions méthodologiques relevant de la Convention (Point 10 de l'ordre du jour) .....	54–100	13
A.	Programme de travail sur un cadre commun de présentation concernant les «Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties» .....	54–65	13
B.	Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux .....	66–77	14
C.	Lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national entreprises par les pays en développement parties .....	78–81	15
D.	Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux .....	82–85	16
E.	Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre.....	86–94	16
F.	Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre .....	95–100	17
XI.	Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour) .....	101–127	18
A.	Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre .....	101–108	18
B.	Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre.....	109–112	20
C.	Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme pour un développement propre.....	113–118	20
D.	Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto .....	119–127	21
XII.	Aspects scientifiques, technologiques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques (Point 12 de l'ordre du jour) .....	128–130	23
XIII.	Coopération avec d'autres organisations internationales (Point 13 de l'ordre du jour) .....	131–136	23
XIV.	Questions diverses (Point 14 de l'ordre du jour) .....	137	24
XV.	Rapport de la session (Point 15 de l'ordre du jour) .....	138	24
XVI.	Clôture de la session .....	139–143	24

## Annexes

I.	Elements for a possible draft decision on modalities for national forest monitoring systems and measuring, reporting and verifying .....	26
II.	Draft text on research and systematic observation .....	30
III.	Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre .....	32
IV.	Documents dont a été saisi l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa trente-sixième session .....	35

## **I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue du 14 au 25 mai 2012 à l'Hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne).
2. Le Président du SBSTA, Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie) a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à M. Collin Beck (Îles Salomon) en sa qualité de Rapporteur.

## **II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 14 mai, le SBSTA a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2012/1).
4. À la même séance, le SBSTA a adopté, après avoir modifié l'intitulé du point 10 b), l'ordre du jour ci-après:
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation:
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux de la session;
    - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
    - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
  3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
  4. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.
  5. Mise au point et transfert de technologies et rapport du Comité exécutif de la technologie.
  6. Recherche et observation systématique.
  7. Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
  8. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
  9. Questions relatives à l'agriculture.

10. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
  - a) Programme de travail sur un cadre commun de présentation concernant les «Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties»;
  - b) Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux;
  - c) Lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national entreprises par les pays en développement parties;
  - d) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
  - e) Paramètres de mesures communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre;
  - f) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre.
11. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
  - a) Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projets au titre du mécanisme pour un développement propre;
  - b) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre;
  - c) Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme pour un développement propre;
  - d) Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto.
12. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques.
13. Coopération avec d'autres organisations internationales.
14. Questions diverses.
15. Rapport de la session.

5. Toujours à la 1<sup>re</sup> séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom du Groupe composite, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom des États d'Afrique, un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom des pays les moins avancés et un au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides. Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales environnementales et d'organisations d'agriculteurs.

**B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1<sup>re</sup> séance, séance au cours de laquelle le Président a appelé l'attention sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition du Président, le SBSTA a convenu de suivre ce programme de travail.

**C. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues le 25 mai.

8. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président a informé les Parties qu'un accord avait été conclu entre les groupes régionaux au sujet des nominations aux postes de vice-président et de rapporteur, et a proposé d'élire les candidats qui avaient fait l'objet de cet accord. Le SBSTA a élu M. Narcis Paulin Jeler (Roumanie), représentant des États d'Europe orientale, Vice-Président pour un an. Il a réélu, pour un second mandat d'un an, M. Collin Beck (Îles Salomon), représentant les petits États insulaires en développement, Rapporteur.

**D. Élection au Bureau de membres de remplacement**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. Le Vice-Président et le Rapporteur élus représentant des Parties aussi bien à la Convention qu'au Protocole de Kyoto, il n'a pas été nécessaire d'élire de membres de remplacement.

**III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

(Point 3 de l'ordre du jour)

**1. Délibérations**

10. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2012/INF.1. Les déclarations ont été prononcées par les représentants de deux Parties, dont l'un au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

11. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu que son Président engagerait des consultations avec les Parties au sujet de cette question et lui présenterait un projet de conclusions à sa 3<sup>e</sup> séance. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>1</sup> proposées par le Président.

**2. Conclusions**

12. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport sur les progrès accomplis depuis sa trente-cinquième session dans la mise en œuvre du Programme de travail de Nairobi sur les

---

<sup>1</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.4.

incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements<sup>2</sup>.

13. Le SBSTA a pris note des travaux que le secrétariat avait entrepris, suivant les indications de son Président, en vue notamment de promouvoir encore plus le Programme de travail de Nairobi, et a encouragé le secrétariat à poursuivre ces travaux. Il a également pris note de la participation directe et des contributions des organisations associées au Programme de travail de Nairobi<sup>3</sup>.

14. Le SBSTA a rappelé la décision 6/CP.17, par laquelle la Conférence des Parties l'a prié de reconsidérer, à sa trente-huitième session, les domaines d'activité du Programme de travail de Nairobi en vue de présenter à la Conférence des Parties, à sa dix-neuvième session, des recommandations sur les mesures à mettre en œuvre pour appuyer au mieux la réalisation des objectifs du Programme de travail de Nairobi. Ce processus contribuerait en outre à éclairer l'organisation des domaines d'activité futurs potentiels qui pourraient également étayer les travaux scientifiques et techniques au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, selon qu'il conviendra<sup>4</sup>.

15. Le SBSTA a également rappelé la décision 6/CP.17, par laquelle la Conférence des Parties a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, avant le 17 septembre 2012, leurs vues sur les domaines d'activité futurs potentiels du Programme de travail de Nairobi<sup>5</sup>.

#### **IV. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement**

(Point 4 de l'ordre du jour)

##### **1. Délibérations**

16. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2012/MISC.1 et Add.1 et FCCC/SBSTA/2012/MISC.9. Des déclarations ont été prononcées par les représentants de trois Parties, dont l'un au nom des pays du bassin du Congo<sup>6</sup>.

17. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Peter Graham (Canada) et M<sup>me</sup> Victoria Tauli-Corpuz (Philippines). À la 3<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Tauli-Corpuz a rendu compte des travaux du groupe de contact. Toujours à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>7</sup> proposées par le Président.

<sup>2</sup> FCCC/SBSTA/2012/INF.1.

<sup>3</sup> Au 22 mai 2012, on comptait 251 organisations associées au Programme de travail de Nairobi.

<sup>4</sup> Décision 6/CP.17, par. 1.

<sup>5</sup> Décision 6/CP.17, par. 2.

<sup>6</sup> Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

<sup>7</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.9/Rev.1.

## 2. Conclusions

18. Le SBSTA a pris note des décisions 2/CP.13, 4/CP.15, 1/CP.16, 2/CP.17 et 12/CP.17 en examinant les principes méthodologiques applicables aux activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

19. Le SBSTA a pris note des observations communiquées par les Parties<sup>8</sup> sur les questions mentionnées au paragraphe 72 et dans l'appendice II de la décision 1/CP.16, en particulier sur la façon de prendre en considération les facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts et sur les systèmes nationaux solides et transparents de surveillance des forêts visés à l'alinéa *c* du paragraphe 71 de cette même décision. Il a également pris note des vues présentées par les organisations admises en qualité d'observateurs<sup>9</sup>.

20. Le SBSTA a poursuivi son examen des principes méthodologiques applicables aux modalités de fonctionnement d'un système national de surveillance des forêts comme indiqué à l'alinéa *c* du paragraphe 7 de la décision 1/CP.16, et aux modalités de mesure, de notification et de vérification mentionnées à l'alinéa *c* de l'appendice II de la même décision, en se fondant sur le projet de texte reproduit à l'annexe I du document FCCC/SBSTA/2011/5 et en tenant compte des questions énumérées à l'appendice II de la décision 1/CP.16 et des observations des Parties mentionnées plus haut au paragraphe 19.

21. Le SBSTA est convenu de poursuivre ses travaux sur les principes méthodologiques applicables aux modalités de fonctionnement d'un système national de surveillance des forêts visées à l'alinéa *c* du paragraphe 71 de la décision 1/CP.16 et aux modalités de mesure, de notification et de vérification visées à l'alinéa *c* de l'appendice II de la même décision sur la base de l'annexe contenant les éléments d'un éventuel projet de décision sur ces questions, l'objectif étant d'achever ces travaux à sa trente-septième session et d'élaborer des recommandations relatives à un tel projet de décision pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session.

22. Le SBSTA a entrepris l'examen des questions liées aux facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts en tenant compte du paragraphe 72 et de l'alinéa *a* de l'appendice II de la décision 1/CP.16 ainsi que des observations des Parties et des organisations admises en qualité d'observateurs mentionnées plus haut au paragraphe 19. Il est convenu de poursuivre à sa trente-septième session ses travaux sur les questions énumérées au paragraphe 72 et dans l'appendice II de la décision 1/CP.16, en particulier les moyens de prendre en considération les facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts, y compris les aspects sociaux et économiques à envisager au niveau national dans les pays en développement.

23. Le SBSTA a pris note de la demande que lui avait adressée la Conférence des Parties aux paragraphes 5 et 6 de la décision 12/CP.17, de réfléchir au calendrier et à la fréquence de présentation des résumés des informations relatives à la manière dont les garanties visées à l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées et d'examiner la nécessité de formuler de nouveaux principes pour garantir la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et la pertinence des résumés présentés. Il est convenu d'examiner plus avant cette demande à sa trente-septième session en vue d'achever l'examen de la question à sa trente-neuvième session.

---

<sup>8</sup> FCCC/SBSTA/2012/MISC.1 et Add.1.

<sup>9</sup> Les vues des organisations intergouvernementales sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/3714>.  
Les vues des organisations non gouvernementales sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/3689>.

24. Rappelant le paragraphe 15 de la décision 12/CP.17, le SBSTA est convenu d'entreprendre, à sa trente-septième session, l'élaboration de principes concernant l'évaluation technique des niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou des niveaux de référence pour les forêts proposés, l'objectif étant de présenter à la Conférence des Parties à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions les progrès qui auraient été réalisés, y compris d'éventuelles recommandations concernant un projet de décision sur cette question.

25. Le SBSTA a constaté qu'un examen plus poussé de la question des principes méthodologiques pourrait être nécessaire en attendant l'issue des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

26. Le SBSTA a reconnu que les Parties souhaitant entreprendre les activités visées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16 pouvaient prendre en compte les besoins d'adaptation du pays concerné.

## V. Mise au point et transfert de technologies et rapport du Comité exécutif de la technologie

(Point 5 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

27. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2012/1.

28. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question en même temps que le point 12 a) de l'ordre du jour de la session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Carlos Fuller (Belize) et M. Zitouni Ould-Dada (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). À la 3<sup>e</sup> séance, M. Fuller a rendu compte de ces consultations. Également à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>10</sup> proposées par le Président.

### 2. Conclusions

29. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont pris note avec satisfaction du rapport sur les modalités d'interaction et le plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie (CET) pour 2012-2013<sup>11</sup>.

30. Le SBSTA et le SBI ont aussi noté avec satisfaction le plan de travail glissant du CET pour 2012-2013, tel qu'il figure à l'annexe I du rapport mentionné au paragraphe 29 ci-dessus, et ont invité le CET à activer la mise en œuvre de ce plan de travail. Le SBSTA et le SBI ont invité le CET à engager en priorité les activités à court terme du plan et se sont réjouis de l'organisation, à sa prochaine réunion, de dialogues thématiques, dont un sur la mise en place de conditions propices et les obstacles à la mise au point et au transfert de technologies.

31. Le SBSTA et le SBI ont noté que le CET avait structuré son plan de travail par ordre de priorité en fonction des trois domaines ci-après: les activités prescrites par la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2011; les activités à court terme devant commencer en 2012; et les activités à moyen terme devant commencer en 2013.

<sup>10</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.12.

<sup>11</sup> FCCC/SB/2012/1.

32. Le SBSTA et le SBI ont également pris note des idées initiales du CET concernant ses modalités d'interaction avec d'autres dispositifs institutionnels pertinents dans le cadre de la Convention et en dehors de celle-ci, prévues au paragraphe 125 de la décision 1/CP.16, et établies par le CET en application de la décision 4/CP.17. Le SBSTA et le SBI ont estimé que la nature de ces interactions peut évoluer au fil du temps, étant entendu qu'un certain nombre de dispositifs institutionnels prennent forme actuellement en application de décisions prises à la dix-septième session de la Conférence des Parties, et qu'il a été demandé à certains dispositifs institutionnels de collaborer avec le CET, comme le prévoit le paragraphe 17 de la décision 3/CP.17, et à certains dispositifs institutionnels d'élaborer des mécanismes permettant de bénéficier d'avis spécialisés et techniques appropriés, notamment de la part des organes thématiques compétents créés en vertu de la Convention, s'il y a lieu.

33. Le SBSTA et le SBI ont invité le CET à poursuivre la formulation et la mise au point de ses idées initiales concernant ses modalités d'interaction avec d'autres dispositifs institutionnels pertinents dans le cadre de la Convention et en dehors de celle-ci, présentées à l'annexe II du rapport mentionné au paragraphe 29 ci-dessus.

34. Le SBSTA et le SBI ont noté que le CET tiendrait des consultations avec les dispositifs institutionnels pertinents, lorsque ceux-ci seront opérationnels, pour solliciter leur avis sur le projet de modalités d'interaction et approuver celui-ci d'un commun accord. Le SBSTA et le SBI ont également pris note de ce que le CET rendra compte des résultats de ses consultations avec les dispositifs institutionnels pertinents sur lesdites modalités dans le rapport sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2012, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, pour examen à la dix-huitième session de la Conférence des Parties.

35. Le SBSTA a rappelé les conclusions<sup>12</sup> de sa trente-cinquième session demandant au secrétariat d'organiser en 2012, en collaboration avec les organisations intéressées et sous réserve de la disponibilité des ressources, des ateliers sur les évaluations des besoins technologiques, et a noté que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec le secrétariat, prévoit d'organiser un atelier sur ces évaluations au deuxième semestre 2012. Le SBSTA a demandé au secrétariat de rendre compte des résultats de cet atelier et de communiquer son rapport pour examen au SBSTA à sa trente-septième session.

## VI. Recherche et observation systématique

(Point 6 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

36. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2012/MISC.2 et Add.1 et 2, FCCC/SBSTA/2012/MISC.3 et FCCC/SBSTA/2012/MISC.4. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

37. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations officielles facilitées par M. Stefan Roesner (Allemagne) et M. David Lesolle (Botswana). En outre, un dialogue a été organisé le 19 mai<sup>13</sup>. À la 3<sup>e</sup> séance, M. Lesolle a

<sup>12</sup> FCCC/SBSTA/2011/5, par. 31.

<sup>13</sup> Pour plus d'informations sur le dialogue, voir <http://unfccc.int/6896.php>.

rendu compte des consultations. Également à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>14</sup> proposées par le Président.

## 2. Conclusions

38. Le SBSTA a pris note des vues communiquées par les Parties et des progrès accomplis dans l'élaboration d'un projet de conclusions sur cette question.

39. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa trente-septième session, sur la base du projet de texte figurant en annexe.

# VII. Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 7 de l'ordre du jour)

## 1. Délibérations

40. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances.

41. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question en même temps que le point 11 de l'ordre du jour de la session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre dans le cadre d'un forum conjoint coprésidé par son Président, M. Muyungi, et par le Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, M. Tomasz Chruszczow (Pologne). Il a également convenu d'examiner la question en même temps que le point 8 de son ordre du jour.

42. À la 3<sup>e</sup> séance, M. Muyungi a rendu compte du forum. Également à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>15</sup> proposées par le Président.

## 2. Conclusions

43. Le SBSTA et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) se sont félicités des débats tenus à l'occasion de la première réunion du Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et les travaux sur les modalités d'exécution du programme de travail, conformément à la décision 8/CP.17.

44. Le SBSTA et le SBI sont convenus d'exécuter, sous la direction de leurs présidents, le programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre qui figure dans l'annexe III.

45. Le SBSTA et le SBI ont demandé au secrétariat d'appuyer, sous la direction de leurs présidents, la mise en œuvre du programme de travail.

46. Le SBSTA et le SBI ont invité les organisations compétentes et d'autres parties intéressées à participer aux activités du programme de travail reproduit en annexe.

<sup>14</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.17.

<sup>15</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.18-FCCC/SBI/2012/L.25.

## **VIII. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto**

(Point 8 de l'ordre du jour)

### **Délibérations**

47. Le SBSTA a examiné la question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

48. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner la question en même temps que celle inscrite au point 7 de son ordre du jour et au point 11 de l'ordre du jour du SBI, dans le cadre d'un forum conjoint.

49. À la même séance, le SBSTA a également convenu que son Président, M. Muyungi, et le Président du SBI, M. Chruszczow, engageront des consultations avec les Parties intéressées quant à la façon d'examiner cette question à la trente-septième session.

50. À la 3<sup>e</sup> séance, M. Muyungi a rendu compte du forum et le SBSTA a examiné et adopté les conclusions qui figurent aux paragraphes 43 à 46 ci-dessus. À la même séance, le SBSTA a également convenu de poursuivre, à sa trente-septième session, les consultations quant à la façon d'examiner cette question.

## **IX. Questions relatives à l'agriculture**

(Point 9 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

51. Le SBSTA a examiné la question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2012/MISC.6 et Add.1 à 3. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un au nom des pays les moins avancés.

52. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par son Président. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président du SBSTA a rendu compte des consultations menées dans le cadre du groupe de contact. Également à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>16</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

53. Le SBSTA a engagé, conformément au paragraphe 75 de la décision 2/CP.17, un échange de vues sur les questions relatives à l'agriculture et a décidé de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa trente-septième session.

---

<sup>16</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.19.

## X. Questions méthodologiques relevant de la Convention

(Point 10 de l'ordre du jour)

### A. Programme de travail sur un cadre commun de présentation concernant les «Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties»

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

54. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances.

55. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M<sup>me</sup> Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et M. Qiang Liu (Chine). À la 3<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Plume a rendu compte des consultations menées dans le cadre du groupe de contact. Également à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>17</sup> proposées par le Président.

#### 2. Conclusions

56. Le SBSTA a entrepris l'examen du programme de travail sur l'élaboration d'un modèle de tableau commun pour la notification électronique des informations (ci-après dénommé le modèle de tableau commun) conformément aux «Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties» figurant dans l'annexe I de la décision 2/CP.17 (ci-après dénommées les directives) en vue de l'adoption du modèle par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session.

57. Le SBSTA a rappelé que, conformément à la décision 2/CP.17, les pays développés parties utiliseront les directives pour élaborer leur premier rapport biennal, compte tenu de leur situation nationale, et présenteront leur premier rapport biennal au secrétariat pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

58. Le SBSTA est convenu que le modèle de tableau commun comporterait des tableaux pour les informations spécifiées aux paragraphes 2, 5, 6, 9, 10, 11, 17, 18, 22 et 23 des directives. Il pourrait aussi comporter des tableaux pour les informations spécifiées, entre autres, aux paragraphes 13, 19 et 24 des directives.

59. Le SBSTA est également convenu que le programme de travail sur l'élaboration d'un modèle de tableau commun prescrit dans la décision 2/CP.17 devrait prévoir la communication d'observations par les Parties, à rassembler dans un document de la série MISC, l'établissement d'un rapport faisant la synthèse de ces observations, l'organisation d'un atelier et l'établissement d'un rapport d'atelier.

60. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer pour le 13 août 2012, en se fondant sur les directives, leurs observations sur le modèle de tableau commun mentionné ci-dessus au paragraphe 58.

61. Le SBSTA a demandé au secrétariat de rassembler les observations des Parties dans un document de la série MISC et d'en établir un rapport de synthèse en prévision de l'atelier mentionné ci-dessous au paragraphe 62.

62. Le SBSTA a chargé le secrétariat d'organiser en octobre 2012 un atelier sur un modèle de tableau commun et d'établir un rapport d'atelier, pour examen par le SBSTA à sa trente-septième session.

<sup>17</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.11.

63. Le SBSTA est convenu de poursuivre à sa trente-septième session l'examen d'un modèle de tableau commun, en tenant compte des observations des Parties mentionnées ci-dessus au paragraphe 60, de la synthèse de ces observations mentionnée au paragraphe 61 et du rapport d'atelier mentionné au paragraphe 62.

64. Le SBSTA a pris note de l'estimation, présentée par le secrétariat, des incidences budgétaires de l'application des mesures demandées aux paragraphes 61 et 62 ci-dessus.

65. Le SBSTA a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

## **B. Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux**

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

66. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances.

67. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M<sup>me</sup> Plume et M. Qiang Liu. À la 3<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Plume a rendu compte des consultations menées dans le cadre du groupe de contact. Également à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>18</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

68. Le SBSTA a entrepris l'examen du programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapport biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés parties (ci-après dénommées les directives pour l'examen) en vue d'achever ces travaux au plus tard à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties.

69. Le SBSTA a rappelé que, conformément à la décision 2/CP.17, les rapports biennaux des pays développés parties sont attendus pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et que le premier cycle d'évaluation et d'examen au niveau international devrait commencer deux mois après la présentation du premier cycle de rapports biennaux.

70. Le SBSTA a également rappelé que les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) sont priées de faire parvenir leur sixième communication nationale pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et de soumettre leurs inventaires nationaux annuels<sup>19</sup> en utilisant à compter de 2015 la version révisée des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels».

71. Le SBSTA est convenu qu'en révisant les directives pour l'examen les Parties devraient tenir compte de l'expérience fournie par la notification et l'examen d'informations au titre de la Convention et de la nécessité de prévoir un processus d'examen rationnel, efficace et pratique qui n'impose pas une charge excessive aux Parties ni au secrétariat.

---

<sup>18</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.13.

<sup>19</sup> FCCC/SBSTA/2006/9.

72. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir un document technique donnant un aperçu des processus d'examen existant au titre de la Convention et de l'expérience acquise par le secrétariat dans la coordination des examens des communications nationales et des inventaires annuels des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I, pour que le SBSTA l'examine à sa trente-septième session.

73. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer, pour le 15 septembre 2012, leurs vues sur les éléments du programme de travail dont il est question ci-dessus au paragraphe 68 et sur les délais à prévoir pour les activités envisagées, ainsi que sur les principaux éléments de la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux des pays développés parties et des communications nationales, y compris les inventaires nationaux des gaz à effet de serre, provenant des Parties visées à l'annexe I, en prenant en considération l'expérience fournie par les pratiques actuelles en matière d'examen.

74. Le SBSTA a chargé le secrétariat d'établir un document faisant la synthèse des observations des Parties en tant que contribution au débat que tiendrait le SBSTA à sa trente-septième session.

75. Le SBSTA est convenu, vu la nécessité d'achever les travaux au plus tard à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, d'étudier plus avant à sa trente-septième session le programme de travail sur la révision des directives pour l'examen, y compris l'organisation d'ateliers techniques.

76. Le SBSTA a pris note de l'estimation, présentée par le secrétariat, des incidences budgétaires de l'exécution des travaux demandés aux paragraphes 72 et 74.

77. Le SBSTA a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources.

## **C. Lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national entreprises par les pays en développement parties**

(Point 10 c) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

78. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances.

79. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner la question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M<sup>me</sup> Plume et M. Qiang Liu. À la 3<sup>e</sup> séance, M. Qiang Liu a rendu compte des consultations du groupe de contact. Également à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>20</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

80. Le SBSTA a, conformément au paragraphe 37 de la décision 2/CP.17, commencé d'élaborer des lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national entreprises par les pays en développement parties (ci-après dénommées les lignes directrices).

81. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'échange de vues sur les lignes directrices avec pour objectif de convenir des étapes suivantes à sa trente-septième session.

---

<sup>20</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.15.

## **D. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux**

(Point 10 d) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

82. Le SBSTA a examiné cette question à sa 2<sup>e</sup> séance, tenue le 14 mai, et à sa 3<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2012/MISC.7. Des déclarations ont été prononcées par les représentants de 10 Parties, dont un au nom des États d'Afrique, et un au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Une déclaration a également été prononcée par un représentant de l'Organisation maritime internationale (OMI).

83. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA a convenu que son Président engagerait des consultations avec les Parties au sujet de la question à l'examen et lui présenterait un projet de conclusions à sa 3<sup>e</sup> séance. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>21</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

84. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués et des progrès rapportés par les secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) au sujet de leurs travaux en cours relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux<sup>22</sup>, ainsi que des réactions que ces renseignements ont suscité de la part des représentants des Parties.

85. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à continuer de lui faire part, à ses sessions futures, des travaux pertinents sur cette question.

## **E. Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre**

(Point 10 e) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

86. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2012/INF.2. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie.

87. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations officieuses, facilitées par M. Michael Gytarsky (Fédération de Russie). À la 3<sup>e</sup> séance, M. Gytarsky a rendu compte de ces consultations. Également à sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>23</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

88. Le SBSTA a poursuivi l'examen des paramètres de mesure communs utilisés pour calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les sources et des absorptions par les puits (ci-après dénommés paramètres de mesure communs) au titre des questions méthodologiques relevant de la Convention.

---

<sup>21</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.14.

<sup>22</sup> FCCC/SBSTA/2012/MISC.7.

<sup>23</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.5.

89. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport<sup>24</sup> relatif à l'atelier sur les paramètres de mesure communs, consacré aux incertitudes, aux domaines ou paramètres de mesure nouveaux et affinés, aux objectifs, ainsi qu'à la relation entre le cadre directif et les paramètres de mesure et tenu à Bonn (Allemagne, les 3 et 4 avril 2012), qui avait été organisé par le secrétariat conformément à la demande formulée par le SBSTA à sa trente-quatrième session<sup>25</sup>.

90. Le SBSTA a reconnu l'intérêt présenté par l'atelier et le rapport dont il a fait l'objet. Il a remercié les représentants du groupe de travail I (WG I) et du groupe de travail III (WG III) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) d'avoir fourni des informations sur l'état d'avancement des travaux de ces groupes sur les paramètres de mesure communs, et les membres de la communauté scientifique qui ont fourni des informations actualisées et pertinentes sur les connaissances scientifiques en matière de paramètres de mesure communs.

91. Le SBSTA a noté que les paramètres de mesure communs sont en cours d'évaluation par le GIEC dans le cadre de ses travaux relatifs au cinquième rapport d'évaluation et s'est dit conscient de l'intérêt présenté par les paramètres de mesure communs au regard des politiques sur les changements climatiques.

92. Le SBSTA a invité le GIEC à présenter les conclusions concernant les paramètres de mesure communs qu'il a tirées de son cinquième rapport d'évaluation lors de la quarantième session du SBSTA. Celui-ci a demandé au secrétariat d'organiser une manifestation spéciale à cet effet.

93. Le SBSTA est convenu de poursuivre, à sa quarantième session, l'examen de ce point de l'ordre du jour.

94. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'entreprendre les activités préconisées dans ces conclusions, sous réserve de disposer des ressources financières nécessaires.

## **F. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre**

(Point 10 f) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

95. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances.

96. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu que son président engagerait des consultations avec les Parties au sujet de cette question et lui présenterait un projet de conclusions à sa 3<sup>e</sup> séance. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>26</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

97. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les nouvelles améliorations apportées par le secrétariat à l'interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre, en particulier la fonction permettant de calculer des indicateurs définis par l'utilisateur, ainsi que l'inclusion des informations contenues dans la base de données pour la compilation et la comptabilisation.

<sup>24</sup> FCCC/SBSTA/2012/INF.2.

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 101.

<sup>26</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.7.

98. Le SBSTA a noté avec préoccupation que, faute de ressources, le secrétariat n'avait pas encore donné suite à la demande qu'il avait formulée à sa trente-quatrième session<sup>27</sup> de présenter les données dans les modules de l'interface, le cas échéant, non seulement en équivalent dioxyde de carbone, mais aussi en unités physiques, et a réitéré sa demande.

99. Le SBSTA est convenu d'examiner, à sa trente-huitième session, les questions se rapportant aux modifications qu'il convient d'apporter à l'interface pour tenir compte du fait que, à compter de 2015, les Parties visées à l'annexe I de la Convention communiqueront les résultats de leurs inventaires annuels de gaz à effet de serre en suivant les directives révisées pour l'établissement de rapports<sup>28</sup>, sous réserve de la décision finale que prendra à ce sujet la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session.

100. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'entreprendre les activités préconisées dans les présentes conclusions, sous réserve de disposer des ressources financières nécessaires.

## **XI. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto**

(Point 11 de l'ordre du jour)

### **A. Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre**

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

101. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2012/MISC.8 et Add.1 et 2.

102. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations officieuses facilitées par M. Peer Stiansen (Norvège) et M. Abias Moma Huongo (Angola). À la 3<sup>e</sup> séance, M. Stiansen a rendu compte de ces consultations. Également à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>29</sup> proposées par le Président.

#### **2. Conclusions**

103. Le SBSTA a pris note des observations communiquées par les Parties<sup>30</sup> et les organisations admises en qualité d'observateurs, et des avis exprimés par les Parties à sa trente-sixième session, sur les questions ci-après, visées au paragraphe 4 de la décision 10/CMP.7:

a) L'admissibilité des activités de projet de captage et de stockage du dioxyde de carbone (CSC) qui supposent l'acheminement du dioxyde de carbone d'un pays à un autre ou qui prévoient l'aménagement des sites de stockage géologiques dans plusieurs pays;

b) La mise en place d'une réserve mondiale d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE) délivrées au titre d'activités de projet de captage et de stockage du

<sup>27</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 84.

<sup>28</sup> «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (décision 15/CP.17, annexe I).

<sup>29</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.8.

<sup>30</sup> FCCC/SBSTA/2012/MISC.8 et Add.1 et 2.

dioxyde de carbone, en sus de la réserve mentionnée à l'alinéa *b* du paragraphe 21 de l'annexe de la décision 10/CMP.7.

104. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-septième session.

105. Le SBSTA a invité les Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations admises en qualité d'observateurs à communiquer au secrétariat, pour le 13 août 2012 au plus tard, leurs observations sur les questions visées au paragraphe 103 ci-dessus et a prié le secrétariat de rassembler les observations des Parties dans un document de la série MISC.

106. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un document technique sur la question visée à l'alinéa *a* du paragraphe 103 ci-dessus pour examen à sa trente-septième session. Ce document devait se fonder, notamment, sur les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, le Protocole de 1996 à la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières (Protocole de Londres), le *Rapport spécial sur le captage et le stockage du dioxyde de carbone* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la recherche scientifique, les communications mentionnées aux paragraphes 103 et 105 ci-dessus et l'annexe de la décision 10/CMP.7, et devrait aborder notamment les questions suivantes:

a) Le droit et les systèmes internationaux applicables en ce qui concerne les activités de projet CSC qui supposent l'acheminement du dioxyde de carbone d'un pays à un autre ou qui prévoient l'aménagement des sites de stockage géologiques dans plusieurs pays;

b) Les options possibles concernant les activités de projet CSC transfrontières, et les obligations qui en découlent, y compris:

i) L'attribution de la responsabilité, au sens de la définition figurant à l'alinéa *j* du paragraphe 1 de l'annexe de la décision 10/CMP.7;

ii) Les options en ce qui concerne le partage de l'obligation de remédier à une inversion nette du stockage;

iii) Les conséquences environnementales et socioéconomiques et les mesures correctives pour y remédier;

iv) Les prescriptions en matière de surveillance dans le contexte des activités de projet CSC transfrontières;

c) Les mécanismes de règlement possibles pour les différends susceptibles de se produire entre les Parties, y compris en ce qui concerne la responsabilité.

107. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'élaboration du document technique visé au paragraphe 106 ci-dessus, qui lui avait été communiquée par le secrétariat.

108. Le SBSTA a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient engagées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

**B. Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre**

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

**1. Délibérations**

109. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2012/MISC.10. Une déclaration a été prononcée par un représentant d'une Partie.

110. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations officieuses facilitées par M. Eduardo Sanhueza (Chili). À la 3<sup>e</sup> séance, M. Sanhueza a rendu compte de ses consultations. Également à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>31</sup> proposées par le Président.

**2. Conclusions**

111. Le SBSTA a pris note du rapport de synthèse publié sous la cote FCCC/SBSTA/2012/MISC.10.

112. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-huitième session.

**C. Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme pour un développement propre**

(Point 11 c) de l'ordre du jour)

**1. Délibérations**

113. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances.

114. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA a convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Peter Iversen (Danemark) et M. Marcelo Rocha (Brésil). À la 3<sup>e</sup> séance, M. Rocha a rendu compte des travaux du groupe de contact. Également à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>32</sup> proposées par le Président.

**2. Conclusions**

115. Le SBSTA a entrepris l'examen des questions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie comme il est indiqué aux paragraphes 5, 6, 7 et 10 de la décision 2/CMP.7, dans le but de présenter à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa huitième session, un rapport sur les progrès accomplis.

116. Le SBSTA a entrepris l'examen des questions liées aux modalités et procédures applicables à de nouvelles démarches visant à remédier au risque de non-permanence au titre du mécanisme pour un développement propre, conformément au paragraphe 7 de la décision 2/CMP.7, et a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à communiquer au secrétariat, pour le 10 septembre 2012, leurs vues sur ces

---

<sup>31</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.10.

<sup>32</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.3.

questions afin que celui-ci les regroupe dans un document de la série MISC, pour examen par le SBSTA à sa trente-septième session.

117. Le SBSTA a entrepris l'examen des questions liées aux modalités et aux procédures applicables à des activités supplémentaires éventuelles liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre du mécanisme pour un développement propre, conformément au paragraphe 6 de la décision 2/CMP.7, et a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à communiquer au secrétariat, pour le 10 septembre 2012, leurs vues sur ces questions afin que celui-ci les regroupe dans un document de la série MISC, pour examen par le SBSTA à sa trente-septième session.

118. Le SBSTA a entrepris l'examen des questions liées à une comptabilisation plus exhaustive des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits résultant d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie, notamment par une approche plus générale fondée sur les activités ou une approche fondée sur les terres, comme il est indiqué au paragraphe 5 de la décision 2/CMP.7, et a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à adresser au secrétariat, pour le 17 septembre 2012, leurs vues sur ces questions afin que celui-ci les regroupe dans un document de la série MISC, pour examen par le SBSTA à sa trente-septième session.

## **D. Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto**

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

119. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances.

120. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Nagmeldin Elhassan (Soudan) et M<sup>me</sup> Anke Herold (Allemagne). À la 3<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Herold a rendu compte des travaux du groupe de contact. Également à la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>33</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

121. Comme suite à la demande de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP)<sup>34</sup>, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a entamé des travaux en vue d'évaluer et de prendre en compte les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto adoptées par la CMP, notamment celles se rapportant aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto.

122. Le SBSTA a reconnu l'importance des travaux techniques relevant de ce point de l'ordre du jour pour la mise en place de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Ainsi qu'il ressortait de l'évaluation initiale, il faudrait effectuer un travail considérable sur plusieurs décisions relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto.

<sup>33</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.16.

<sup>34</sup> Décision 1/CMP.7, par. 9.

123. Pour faciliter des progrès supplémentaires sur ce point de l'ordre du jour en 2012, le SBSTA:

a) A chargé le secrétariat d'établir un document technique passant en revue de façon détaillée les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures de la CMP relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8, compte tenu des exposés faits par le secrétariat au SBSTA à sa trente-sixième session et des débats menés par les Parties à cette session, et d'indiquer les questions techniques à prendre en considération dans l'application de ces décisions durant la deuxième période d'engagement. Ce document technique devrait inclure des options concernant la façon de traiter les décisions méthodologiques pertinentes ainsi que des annotations précisant la logique de ces options et leurs liens avec les décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7. Il devrait indiquer les paragraphes des décisions méthodologiques nécessitant de nouvelles orientations des Parties. S'il y a lieu, les incidences recensées devraient être regroupées par catégories génériques, de façon à suivre une approche cohérente pour toutes les décisions. Le secrétariat peut aussi aborder les aspects techniques découlant de l'application de décisions antérieures de la CMP relatives aux questions méthodologiques identifiées durant la première période d'engagement. Le document technique constituera le point de départ des échanges de vues auxquels procéderont les participants à l'atelier technique mentionné à l'alinéa *d* ci-dessous. Il sera également communiqué aux Parties pour examen à la trente-septième session du SBSTA. Le document technique devrait être disponible d'ici au 1<sup>er</sup> septembre 2012;

b) A invité les Parties à faire parvenir au secrétariat, d'ici au 21 septembre 2012, leurs observations concernant les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures de la CMP relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8, et la façon dont ces incidences devraient être prises en compte;

c) A demandé au secrétariat d'afficher ces observations sur le site Web de la Convention et de les rassembler dans un document de la série MISC avant l'atelier mentionné à l'alinéa *d* ci-dessous;

d) A également demandé au secrétariat d'organiser un atelier technique avant la trente-septième session du SBSTA pour faire progresser l'examen de ce point de l'ordre du jour à cette session, étudier le document technique mentionné à l'alinéa *a* ci-dessus et examiner les observations des Parties mentionnées à l'alinéa *b* ci-dessus. Il a en outre chargé le secrétariat d'établir un rapport sur l'atelier avant la trente-septième session du SBSTA.

124. Le SBSTA est convenu de poursuivre, à sa trente-septième session, l'examen de ce point de l'ordre du jour en tenant compte du document technique mentionné à l'alinéa *a* du paragraphe 123 ci-dessus, des observations des Parties mentionnées à l'alinéa *b* de ce paragraphe et du rapport de l'atelier mentionné à l'alinéa *d* du même paragraphe, en vue d'établir des projets de décision pour examen et adoption par la CMP à sa huitième session. Il est également convenu de prévoir, le cas échéant, pour ce point de l'ordre du jour de nouveaux éléments à mettre en œuvre en 2013, en vue d'établir d'autres projets de décision pour examen et adoption par la CMP à sa neuvième session.

125. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la réunion de cadrage du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) tenue à Genève (Suisse) du 1<sup>er</sup> au 4 mai 2012 en réponse à l'invitation formulée dans la décision 2/CMP.7 sur les travaux du GIEC, tendant à revoir et, s'il y a lieu, à mettre à jour des méthodes supplémentaires pour estimer les émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les sources et les absorptions par les puits résultant des activités liées à l'utilisation des terres,

au changement d'affectation des terres et à la foresterie en application des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, en s'appuyant notamment sur le chapitre 4 de son *Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie*.

126. Le SBSTA a pris en considération le calendrier prévu dans la décision 2/CMP.7 pour l'achèvement des travaux du GIEC mentionnés au paragraphe 125 ci-dessus et leur examen ultérieur par le SBSTA en vue d'adresser à la CMP une décision sur cette question à sa dixième session. Il a noté avec préoccupation que ce calendrier ne permettrait pas d'adopter les principes méthodologiques à temps pour la communication des inventaires d'ici au 15 avril 2015, date limite d'envoi des inventaires pour la première année de la deuxième période d'engagement. Le SBSTA a donc invité le GIEC à envisager la possibilité d'achever les travaux relatifs aux principes méthodologiques selon un calendrier révisé, à savoir d'ici à octobre 2013, afin de permettre l'adoption par la CMP d'une décision sur cette question à sa neuvième session.

127. Le SBSTA a demandé que les activités du secrétariat prévues à l'alinéa *d* du paragraphe 123 ci-dessus soient engagées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

## **XII. Aspects scientifiques, technologiques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques**

(Point 12 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

128. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances.

129. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu que son Président préparerait un projet de conclusions qu'il lui présenterait à sa 3<sup>e</sup> séance. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>35</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

130. Le SBSTA est convenu de poursuivre son étude des aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques à sa trente-huitième session, en prenant en considération les meilleures données scientifiques disponibles sur l'atténuation, notamment les informations émanant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les travaux en cours des autres organes relevant de la Convention sur les questions connexes.

## **XIII. Coopération avec d'autres organisations internationales**

(Point 13 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

131. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2012/INF.3. Des déclarations ont été prononcées par les représentants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

<sup>35</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.2.

132. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu que le Président consulterait les Parties au sujet de cette question et lui présenterait un projet de conclusions à sa 3<sup>e</sup> séance. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>36</sup> proposées par le Président.

## **2. Conclusions**

133. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note avec intérêt du document d'information<sup>37</sup> établi par le secrétariat concernant les activités pertinentes auxquelles le secrétariat avait participé en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et a pris note des informations qui y figuraient.

134. Le SBSTA a pris note des déclarations faites par les représentants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification concernant leurs activités et initiatives visant à faire progresser l'application de mesures destinées à faire face aux changements climatiques dans leurs domaines de compétence respectifs, en réponse aux besoins et aux décisions des Parties et en tenant compte des liens et synergies potentiels.

135. Le SBSTA a réaffirmé qu'il importait que le secrétariat établisse des liens avec d'autres organisations intergouvernementales, en particulier les entités des Nations Unies, et, le cas échéant, avec d'autres organisations internationales, l'accent devant être mis sur les mesures qui favorisent l'application effective de la Convention.

136. Conscient des ressources et des compétences dont disposent d'autres organisations intergouvernementales et internationales dans des domaines intéressant le processus de la Convention, le SBSTA a encouragé le secrétariat à rechercher l'appui des organisations internationales concernées, selon qu'il conviendra, et à travailler en partenariat avec elles aux fins de l'application effective de la Convention.

## **XIV. Questions diverses**

(Point 14 de l'ordre du jour)

137. Aucune autre question n'a été soulevée.

## **XV. Rapport de la session**

(Point 15 de l'ordre du jour)

138. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente-sixième session<sup>38</sup>. À la même séance, sur proposition de son Président, il a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président.

## **XVI. Clôture de la session**

139. À la 3<sup>e</sup> séance, la Secrétaire exécutive a communiqué une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées pendant la session, et ce conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, qui prie la Secrétaire

---

<sup>36</sup> Document FCCC/SBSTA/2012/L.6.

<sup>37</sup> FCCC/SBSTA/2012/INF.3.

<sup>38</sup> Adopté en tant que document FCCC/SBSTA/2012/L.1.

exécutive de fournir une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions<sup>39</sup> lorsque ces incidences ne peuvent pas être couvertes par les ressources disponibles au titre du budget de base.

140. La Secrétaire exécutive a déclaré qu'un certain nombre d'activités découlant des négociations menées au cours de la session impliquent un surcroît de travail de la part du secrétariat et par conséquent des ressources en sus de celles inscrites au budget de base pour 2012-2013. D'après une première estimation, 340 000 euros supplémentaires seront nécessaires pour les activités suivantes:

a) Au titre du point 7 de l'ordre du jour (et du point 11 de l'ordre du jour du SBI), intitulé «Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre», le secrétariat a été prié d'organiser des ateliers et une réunion d'experts en cours de session. Le coût de ces activités est estimé à 45 000 euros;

b) Au titre du point 10 a) de l'ordre du jour, intitulé «Programme de travail sur un cadre commun de présentation concernant les "Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties"», le secrétariat a été prié d'organiser un atelier et de préparer un rapport de synthèse. Le coût de ces activités est estimé à 130 000 euros;

c) Au titre du point 10 f) de l'ordre du jour intitulé «Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre», le secrétariat a été prié de mettre l'interface à jour. Le coût de cette activité est estimé à 30 000 euros;

d) Au titre du point 11 d) de l'ordre du jour intitulé «Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto», le secrétariat a été prié d'organiser un atelier technique. Le coût de cette activité est estimé à 135 000 euros.

141. À la même séance, des déclarations de clôture ont été faites par les représentants de 11 Parties dont un au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom du Groupe composite, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom des États d'Afrique, un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un au nom des pays les moins avancés.

142. Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales des secteurs commercial et industriel, d'organisations non gouvernementales de jeunes et d'organisations de peuples autochtones.

143. Avant de clore la session, le Président a remercié les participants, les présidents des groupes de contact et les facilitateurs des consultations officieuses de leur contribution. Il a également remercié le secrétariat de son appui.

---

<sup>39</sup> Bien que la décision 16/CP.9 parle de «décisions», elle concerne les incidences des conclusions des organes subsidiaires.

## Annexe I

[English only]

### **Elements for a possible draft decision on modalities for national forest monitoring systems and measuring, reporting and verifying**

*Recalling* decisions 2/CP.13, 4/CP.15, 1/CP.16, 2/CP.17 and 12/CP.17,

#### **[Modalities for national forest monitoring systems**

1. *Decides* that the development of national forest monitoring systems for the monitoring and reporting of activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70, with, if appropriate, subnational monitoring and reporting as an interim measure, [shall] [should] take into account the guidance provided in decision 4/CP.15 and be guided by the most recent Intergovernmental Panel on Climate Change guidance and guidelines, as adopted or encouraged by the Conference of the Parties, as appropriate, as a basis for estimating anthropogenic forest-related greenhouse gas emissions by sources, and removals by sinks, forest carbon stocks, and forest carbon stock and forest-area changes;
2. *Also decides* that robust national forest monitoring systems should provide data and information that are transparent, consistent over time, complete<sup>1</sup> [and have undergone quality assurance and quality control];
3. [*Affirms* robust and transparent national forest monitoring system contributes to strengthen forest governance including law enforcement and to further consider counter measures to deforestation and forest degradation, and to promote effective implementation of the activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70, further on, sustainable forest management including deploying multiple functions of forest;]
4. *Also decides* [, that in the context of the provision of adequate and predictable support, including financial resources and technical and technological support to developing country Parties, in accordance with national circumstances and respective capabilities,] national forest monitoring systems[, with, if appropriate, subnational monitoring and reporting as an interim measure as referred to in decision 1/CP.16, paragraph 71 [(b) and] (c), and in decision 4/CP.15, paragraph 1(d)] should:
  - (a) Build upon existing systems, as appropriate;
  - (b) Provide information on all forest [areas] [land] in the country;
  - (c) Enable the [assessment][identification] of changes incurred in natural forests;
  - (d) Be flexible and allow for improvement;
  - (e) Reflect, as appropriate, the phased-approach as referred to in decision 1/CP.16, paragraphs 73 and 74;
  - (f) Identify potential sources of uncertainties to the extent possible;
5. [*Also acknowledges* that national forest monitoring systems may provide[, as appropriate,] relevant [data and] information for [national] systems for the provision of information on how safeguards are addressed and respected;]

---

<sup>1</sup> Complete here means the provision of data and information that allows the technical analysis of the results[, and the establishment of forest reference emission levels and/or forest reference levels].

6. [*Decides* that under the joint mitigation and adaptation approach for the integral and sustainable management of forests a comprehensive and holistic monitoring system shall be developed considering the multiple functions of forests in climate change;]]

**[Modalities for measuring, reporting and verifying]**

[*Reaffirms* that in accordance with decision 1/CP.16, paragraph 73, results-based actions should be fully measured, reported and verified;]

[*Agrees* that the actions which preserve and enhance the multiple benefits of forests, are also those that contribute to the sustainability and permanence of emission reductions;]

1. *Decides* that measuring, reporting and verifying anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks[, and, as necessary], forest carbon stocks, and forest carbon stock and forest-area changes resulting from the implementation of the activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70 [and paragraph 71(b)], should be consistent with the [most recent Intergovernmental Panel on Climate Change guidelines and ]methodological guidance provided in decision 4/CP.15, and any guidance on measuring, reporting and verification of nationally appropriate mitigation actions by developing country Parties as agreed by the Conference of the Parties, [and in accordance with any future relevant decisions of the Conference of the Parties];

2. [*Decides* that adequate and predictable support, including financial, technical and technological support will be provided to developing countries, consistent with decision 1/CP.16;]

3. *Decides* that developing country Parties aiming to undertake activities in accordance with decision 1/CP.16, paragraph 70 [, taking into account paragraph 71 (b)], should provide data and information on anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks[, and, as necessary,] forest carbon stocks, and forest carbon stock and forest-area changes that are transparent, complete<sup>2</sup>, consistent with the established forest reference emission level[s]/forest reference level[s] and over time, [and] accurate to the extent possible [and comparable];

4. [*Agrees* that [, subject to adequate and predictable financial support in all phases] a stepwise approach to [acquire more and/or] [measuring, reporting and verifying may be useful, enabling countries to incorporate] better data for the relevant pools and /or gases and to improve methodologies [may be useful], [and where appropriate, incorporate additional pools and gases,] as appropriate, recognizing that conservative<sup>3</sup> [treatment of] estimates for some of these pools may be necessary to account for financial, technical, and/or technological constraints, while maintaining consistency with the established forest reference emission level[s]/forest reference level[s]; [noting the importance of adequate and predictable support as referenced by decision 1 /CP .16, paragraph 71;]];

5. *Further decides* that, consistent with Decisions 1/CP.16 and with Annex III to Decision 2/CP.17, the data and information referred to in paragraph 3 above should be provided through biennial update reports, taking into consideration additional flexibility given to least developed countries and small island developing countries;

6. [*Further decides* that, on a temporary basis before the international consultation and analysis process is fully operational, Parties providing information in accordance with paragraph 3 above may, on a voluntary basis, request that this information be technically assessed;]

<sup>2</sup> [footnote to be elaborated]

<sup>3</sup> [placeholder for a footnote]

7. [*Requests* the secretariat, subject to the availability of resources, to respond to the requests made by Parties in relation to paragraph 6 above by mandating technical experts to undertake a technical assessment of the implementation of actions related to decision 1/CP.16, paragraph 70 [and taking into account paragraph 71(b)], and to prepare a report on this assessment;]
8. [*Further decides* that measuring, reporting and verification of the support provided by Parties included in Annex I to the Convention to Parties not included in Annex I for activities referred to in paragraph [xx above] should be carried out by a UNFCCC team of technical experts equitably balanced between members of developed and developing countries and supported by the secretariat in consultation with relevant national authorities in accordance with countries national circumstances, capacity and capabilities;]
9. [[*Decides*] [*Encourages*] that [developed country] Parties [,according to the principles of,] [to] the Convention should establish and support, technologically, technically and financially, programs for specific capacity development in developing country Parties implementing activities as referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70 [taking into account paragraph 71(b)], with the aim to:
- (a) Develop robust and transparent forest monitoring systems;
  - (b) [Fulfill the required forest [sector] reporting requirements within national communications and biennial update reports;]
  - (c) [Support the process of international consultation and analysis of [national communications and] biennial update reports;]]
10. [[In addition,[in accordance with relevant articles of the Convention,] the] [*Encourages*] [developed country] Parties [,in a position to do so] [should] [to] [establish] [[and/or] facilitate] [a free] access [to] [resource for] the [most accurate] [necessary] existing and future satellite imaging data available globally, given that the accuracy of the national forest monitoring system may improve depending on the financial and technical support received in order to build the required national capacity to access and process available satellite information and data;]
11. [*Also decides* that the [reported] reduced emissions [from sustainable management of forests] [or increased removals [or stabilized forest carbon stocks]] [from results-based actions] in the activities referred to in decision 1/CP .16, paragraph 70 [taking into account paragraph 71(b), [will] [may] be [subject to] [an international] [and] [national] [verification process, carried out by an independent] [third party] [[team of experts] under the auspices of the UNFCCC], [international consultation and analysis process] in accordance with [further guidelines to be developed under the Convention;] [any guidance on measurement, reporting and verification of nationally appropriate mitigation actions by developing country Parties as agreed by the Conference of the Parties]]
12. [*Agrees* that, consistent with the forest reference emission level[s]/forest reference level[s], measurement should be done in terms of CO<sub>2</sub>eq [and the other co-benefits, including local community, livelihood, poverty eradication, and biodiversity conservation] [to the same pools and gases, and activities listed in decision 1/CP.16, paragraph 70, which have been used in the construction of forest reference emission level[s] or forest reference level[s]]]
13. [*Invites* the Intergovernmental Panel on Climate Change to elaborate methods and provide good practice guidance on measuring, reporting and verifying anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks, forest carbon stocks, and forest carbon stock and forest-area changes resulting from the implementation of the activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70 [and taking into account paragraph 71(b)], to be

submitted for consideration and possible adoption by the Conference of the Parties at a future session;]

14. [*Requests* the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice to continue its consideration of modalities for [measuring, ]reporting and [verification of results-based actions [which preserve and enhance the multiple benefits of forests including adaptation, poverty alleviation, biodiversity and secure livelihoods]] [verifying anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks, forest carbon stocks, and forest carbon stock and forest-area changes resulting from the implementation of the activities] referred to in decision 1/CP.16, paragraph [70] [73] [taking into account paragraph 71(b)], with the aim of completing its work on this matter at its [thirty-seventh] [thirty-ninth] session and reporting to the Conference of the Parties at its [eighteenth][nineteenth] session on progress made, including any recommendation for a draft decision on this matter; ]

15. [*Also encourages* Parties to develop a system for measuring, reporting and verifying under the joint mitigation and adaptation approach for the integral and sustainable management of forests.] ]

## Annexe II

[English only]

### Draft text on research and systematic observation

1. [The Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (SBSTA) noted with appreciation the statements delivered by representatives of the World Meteorological Organization (WMO), the Global Climate Observing System (GCOS) and the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC).
2. The SBSTA welcomed the plan of the GCOS Steering Committee and secretariat to prepare, in broad consultation with relevant partners, by early 2015, a third report on the adequacy of the global observing systems for climate<sup>1</sup> and, by 2016, a new implementation plan for the global observing system for climate, which would, inter alia, support the Convention.<sup>2</sup> The SBSTA invited the GCOS secretariat to provide the final implementation plan to the SBSTA in 2016 by its [45th] session, and the third adequacy report to the SBSTA by 2015 at its [43rd] session. The SBSTA encouraged the GCOS to provide a draft of the implementation plan to the SBSTA by its [43rd] session in 2015.
3. [The SBSTA noted that the GCOS secretariat would consider, inter alia, [emerging observational needs for adaptation and for the provision of climate services, and] the findings of the Fifth Assessment Report of the IPCC, in the development of the third adequacy report.]
4. The SBSTA welcomed the activities undertaken by the GCOS secretariat to support efforts to address the needs for climate observations, including the preparation of an update of the Satellite Supplement<sup>3</sup> to the 2010 updated GCOS implementation plan. The SBSTA invited the Committee on Earth Observation Satellites (CEOS) to respond to this new supplement when reporting to the thirty-seventh session of the SBSTA on progress made.<sup>4</sup>
5. The SBSTA further welcomed the regional initiatives of the GCOS secretariat<sup>5</sup> in supporting the development of and improvements to climate observation capacities. The SBSTA invited the GCOS secretariat to further expand such initiatives<sup>6</sup> and encouraged Parties, in a position to do so, to support these efforts.
6. The SBSTA noted that the report on progress by the Global Terrestrial Observing System (GTOS) secretariat was not submitted to the SBSTA by its thirty-sixth session,<sup>7</sup> and

<sup>1</sup> A report on the adequacy of the climate observing systems was prepared in 1998, followed by a second such report in 2003, both of which are available at <http://www.wmo.int/pages/prog/gcos/index.php?name=Publications>.

<sup>2</sup> For the summary of the GCOS *Implementation Plan for the Global Observing System for Climate in Support of the UNFCCC*, prepared in 2004, see document FCCC/SBSTA/2004/MISC.16. For the summary of the 2010 update of the plan see document FCCC/SBSTA/2010/MISC.9.

<sup>3</sup> Full title of the Satellite Supplement: *Systematic Observation Requirements for Satellite-based Products for Climate*. This report provides supplemental details to the satellite-based component of the 2010 update of the GCOS implementation plan. The full report is available at <http://www.wmo.int/pages/prog/gcos/Publications/gcos-154.pdf>.

<sup>4</sup> At its thirty-third session, the SBSTA invited CEOS to provide, by the thirty-seventh session of the SBSTA, an updated report on progress made on major achievements in relevant areas (FCCC/SBSTA/2010/13, para. 53).

<sup>5</sup> Recent regional initiatives of the GCOS secretariat have focused on Africa and South America, as indicated by the GCOS secretariat in its submission to the SBSTA (see FCCC/SBSTA/2012/MISC.4).

<sup>6</sup> For example, to the Asia-Pacific region and the Caribbean.

<sup>7</sup> At its thirty-third session, the SBSTA invited the secretariat of the GTOS to report to the SBSTA at

encouraged the GTOS secretariat to submit that report to the SBSTA by its xxth session. The SBSTA highlighted the importance of such reports for the work of the SBSTA.

7. The SBSTA expressed its appreciation to the GCOS sponsors<sup>8</sup> for the support provided to the GCOS programme for the past 20 years, and encouraged them to continue to provide such support. The SBSTA also welcomed the initiative by the GCOS sponsors to undertake a review of GCOS, and invited the GCOS sponsors, through WMO, to inform the SBSTA on the outcome of this review.

8. The SBSTA noted with appreciation the information by WMO on progress made towards implementation of the Global Framework for Climate Services (GFCS), including on the draft GFCS Implementation Plan. The SBSTA invited WMO to keep the SBSTA informed on the developments of the GFCS.

9. The SBSTA noted the importance of systematic observation for vulnerability assessments and adaptation, with specific emphasis on developing countries. The SBSTA encouraged Parties to contribute to the identification of emerging needs for systematic observation in the context of the Convention, in support of the activities mentioned in paragraph 2 above.

10. [The SBSTA noted the potential of systematic observation for carbon monitoring, such as for monitoring carbon fluxes in ecosystems[, and invited GCOS to consider enhancing its activities in this regard.]]

11. [The SBSTA agreed to continue its consideration of systematic observation at its thirty-seventh session, and then revert to its customary practice of focusing on research during the first sessional period of a year and on systematic observation during the second sessional period of a year.]

12. [The SBSTA welcomed the continuation of the research dialogue held during the thirty-sixth session of the SBSTA. It also conveyed its appreciation to the regional and international programs and organizations [footnote on participants] engaged in climate change research, the IPCC and scientific experts for their active participations and contribution to the research dialogue. The SBSTA also expressed its appreciation to Parties for sharing their views on their research needs and priorities.]

13. [SBSTA agreed to focus the next Research Dialogue at SBSTA 38. The SBSTA invited Parties to provide, by 31 January 2013, their views on the research dialogue, including on-going activities, associated modalities and ways to enhance the dialogue. The SBSTA requested the secretariat to compile these submissions to a miscellaneous document for consideration by the SBSTA at its 38th session.]

14. [SBSTA agreed to focus the next research dialogue at SBSTA 38th session on socio-economic and scientific aspects of climate change. SBSTA invited Parties to submit their views on this theme by [date] with the view to organize a workshop before SBSTA 38 to allow in-depth consideration of this theme.]]

---

its thirty-fifth session on progress made on a number of matters relating to climate-related terrestrial observations (see FCCC/SBSTA/2010/13, paras. 47–50). At the thirty-fifth session of the SBSTA, the GTOS secretariat provided a summary of progress (FCCC/SBSTA/2011/MISC. 14), indicating that the report invited by the SBSTA at its thirty-third session would be submitted to the SBSTA at its thirty-sixth session.

<sup>8</sup> The sponsors of GCOS are the following: WMO, the Intergovernmental Oceanographic Commission of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, the United Nations Environment Programme and the International Council for Science.

## Annexe III

## Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

Domaine	2012		2013		2014	
	Avant/pendant la trente-septième session des organes subsidiaires <sup>a</sup>		Avant/pendant la trente-huitième session des organes subsidiaires <sup>a</sup>		Avant/pendant la trente-neuvième session des organes subsidiaires <sup>a</sup>	
	Mesures	Produits	Mesures	Produits	Mesures	Produits
Partage d'informations et de compétences, notamment pour rendre compte des impacts positifs et négatifs des mesures de riposte mises en œuvre et en faciliter la compréhension (domaine a) <sup>b</sup>	Communications des Parties et des organisations pertinentes <sup>d</sup>	Divers documents	Atelier pendant le forum <sup>c</sup>	Rapport de l'atelier tenu pendant le forum		
Aspects pertinents en rapport avec l'application des décisions 1/CP.10, 1/CP.13 et 1/CP.16 ainsi qu'au paragraphe 3 de l'article 2 et au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (domaine f) <sup>b</sup>	Communications des Parties et des organisations pertinentes <sup>d</sup>	Divers documents	Examen par les Parties	Résumé des débats par le Président		
Mise en place d'un apprentissage collectif et individuel pour opérer la transition vers une société à faibles émissions de gaz à effet de serre (domaine h) <sup>b</sup>	Communications des Parties et des organisations pertinentes <sup>d</sup>	Divers documents	Atelier pendant le forum <sup>c</sup>	Rapport de l'atelier tenu pendant le forum		

Domaine	2012		2013		2014	
	Avant/pendant la trente-septième session des organes subsidiaires <sup>a</sup>		Avant/pendant la trente-huitième session des organes subsidiaires <sup>a</sup>		Avant/pendant la trente-neuvième session des organes subsidiaires <sup>a</sup>	
	Mesures	Produits	Mesures	Produits	Mesures	Produits
Évaluation et analyse des impacts (domaine c) <sup>b</sup>			Communications des Parties et des organisations pertinentes <sup>e</sup>	Divers documents		
			Atelier pendant le forum <sup>c</sup>	Rapport de l'atelier tenu pendant le forum		
Échange de données d'expérience et examen des possibilités de diversification et de transformation économiques (domaine d) <sup>b</sup>			Communications des Parties et des organisations pertinentes <sup>e</sup>	Divers documents		
			Atelier pendant le forum <sup>c</sup>	Rapport de l'atelier tenu pendant le forum		
Modélisation économique et tendances socioéconomiques (domaine e) <sup>b</sup>			Communications des Parties et des organisations pertinentes <sup>e</sup>	Divers documents		
			Réunion d'experts pendant le forum <sup>c</sup>	Rapport de la réunion d'experts		
Transition juste pour la population active et création d'emplois décents et de qualité (domaine g) <sup>b</sup>			Communications des Parties et des organisations pertinentes <sup>e</sup>	Divers documents		
			Atelier pendant le forum <sup>c</sup>	Rapport de l'atelier tenu pendant le forum		
Coopération dans le domaine des stratégies de riposte (domaine b) <sup>b</sup>					Communications des Parties et des organisations pertinentes <sup>f</sup>	Divers documents

Domaine	2012		2013		2014	
	Avant/pendant la trente-septième session des organes subsidiaires <sup>a</sup>		Avant/pendant la trente-huitième session des organes subsidiaires <sup>a</sup>		Avant/pendant la trente-neuvième session des organes subsidiaires <sup>a</sup>	
	Mesures	Produits	Mesures	Produits	Mesures	Produits
Général					Atelier pendant le forum <sup>c</sup>	Rapport de l'atelier tenu pendant le forum  Examen des travaux du forum et préparation des recommandations à la Conférence des Parties

*Note:* Données d'expérience, études de cas, meilleures pratiques et points de vue.

<sup>a</sup> Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et Organe subsidiaire de mise en œuvre.

<sup>b</sup> Les domaines sont ceux qui figurent au paragraphe 1 de la décision 8/CP.17.

<sup>c</sup> Les débats pendant le forum seront structurés comme un atelier, à savoir des exposés des Parties et des organisations pertinentes, suivis d'un échange de vues.

<sup>d</sup> Afin de faciliter la préparation de divers documents, les Parties peuvent communiquer leurs points de vue dans des communications distinctes ou dans une seule communication comportant plusieurs sections en rapport avec les domaines a), f) et h) du programme de travail conformément au paragraphe 1 de la décision 8/CP.17. La date limite de présentation des communications est fixée au 17 septembre 2012.

<sup>e</sup> Afin de faciliter la préparation de divers documents, les Parties peuvent communiquer leurs points de vue dans des communications distinctes ou dans une seule communication comportant plusieurs sections en rapport avec les domaines c), d), e) et g) du programme de travail conformément au paragraphe 1 de la décision 8/CP.17. La date limite de présentation des communications est fixée au 25 mars 2013.

<sup>f</sup> Les Parties ne peuvent faire part que de leurs points de vue en ce qui concerne le domaine b) du programme de travail, conformément au paragraphe 1 de la décision 8/CP.17. La date limite de présentation des communications est fixée au 2 septembre 2013.

## Annexe IV

### Documents dont a été saisi l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa trente-sixième session

#### Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2012/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/SB/2012/1	Rapport sur les modalités d'interaction et le plan de travail glissant du Comité exécutif pour la technologie pour 2012-2013. Note du Président du Comité exécutif pour la technologie
FCCC/SBSTA/2012/INF.1	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2012/INF.2	Report on the workshop on common metrics to calculate the carbon dioxide equivalence of greenhouse gases. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2012/INF.3	Summary of cooperative activities with United Nations entities and intergovernmental organizations to contribute to the work under the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2012/MISC.1 et Add.1	Views on issues identified in decision 1/CP.16, paragraph 72 and appendix II. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2012/MISC.2 et Add.1 et 2	Views on specific themes to be addressed at the research dialogue, including information on technical and scientific aspects of emissions and removals of all greenhouse gases from coastal and marine ecosystems. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2012/MISC.3	Update on developments in research activities relevant to the needs of the Convention, including on the long-term global goal; and information on technical and scientific aspects of emissions and removals of all greenhouse gases from coastal and marine ecosystems. Submissions from regional and international climate change research programmes and organizations
FCCC/SBSTA/2012/MISC.4	Matters emerging from the 2010 updated Global Climate Observing System implementation plan and related activities. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System
FCCC/SBSTA/2012/MISC.6 et Add.1 à 3	Views on issues relating to agriculture. Submissions from Parties

FCCC/SBSTA/2012/MISC.7	Information relevant to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submissions from international organizations
FCCC/SBSTA/2012/MISC.8 et Add.1 et 2	Views on the eligibility of carbon dioxide capture and storage project activities involving transport of carbon dioxide from one country to another or which involve geological storage sites that are located in more than one country; and on the establishment of a global reserve of certified emission reduction units for carbon dioxide capture and storage project activities. Submissions from Parties and admitted observer organizations
FCCC/SBSTA/2012/L.1	Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa trente-sixième session
FCCC/SBSTA/2012/L.2	Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.3	Activités liées à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.4	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.5	Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.6	Coopération avec d'autres organisations internationales. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.7	Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.8	Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.9/Rev.1	Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement. Projet de conclusion révisée proposé par le Président

---

FCCC/SBSTA/2012/L.10	Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.11	Programme de travail sur un cadre commun de présentation concernant les «Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux des pays développés parties». Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.12	Mise au point et transfert de technologies et rapport du Comité exécutif de la technologie. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.13	Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux des pays développés parties. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.14	Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.15	Lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national entreprises par les pays en développement parties. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.16	Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Projet de décision proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.17	Recherche et observation systématique. Projet de conclusion proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2012/L.18- FCCC/SBI/2012/L.25	Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre. Projet de conclusion proposé par les Présidents
FCCC/SBSTA/2012/L.19	Questions relatives à l'agriculture. Projet de conclusion proposé par le Président

**Autres documents dont a été saisie la session**

FCCC/SBSTA/2011/5	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa trente-cinquième session, tenue à Durban du 28 novembre au 3 décembre 2011
FCCC/CP/2011/9 et Add.1 et 2	Rapport de la dix-septième session de la Conférence des Parties, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011
FCCC/KP/CMP/2011/10 et Add.1 et 2	Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa dix-septième session, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011
FCCC/CP/2010/7 et Corr.1 et Add.1 et 2	Rapport de la seizième session de la Conférence des Parties, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010
FCCC/KP/CMP/2009/16	Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/AWGLCA/2011/MISC.6 et Corr.1 et Add.1 à 5	Views on the items relating to a work programme for the development of modalities and guidelines listed in decision 1/CP.16, paragraph 46. Submissions from Parties
FCCC/CP/1996/2	Questions d'organisation. Adoption du règlement intérieur. Note du Secrétariat

---